



VAUDREUIL- SUR-LE-LAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, tenue le 31 janvier 2024 à 20 h à la salle du conseil située au 44, rue de l'Église, sous la présidence de Monsieur Mario Tremblay, maire.

Sont présents à cette séance :

- Monsieur Mario Tremblay, maire
- Madame Najah Zaoude, conseillère n° 1
- Monsieur Ian Dellner, conseiller n° 3
- Madame Martine André, conseillère n° 4
- Monsieur Gilles Massey, conseiller n° 5
- Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller n° 6

Est absent à cette séance extraordinaire :

- Monsieur Jean Barrette, conseiller n° 2

Formant le quorum du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Mario Tremblay, maire

Est également présent : M^e Marcel Laurin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 20 h, Monsieur Mario Tremblay, maire, déclare la séance extraordinaire ouverte

2. #2024-01-019 NOMINATION D'UN GREFFIER D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et greffier-trésorier à la présente séance extraordinaire;

Il est proposé par Madame Najah Zaoude, conseillère n° 1, appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller n° 3, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE pour la présente séance extraordinaire, M^e Marcel Laurin agisse comme greffier d'assemblée conformément aux devoirs et obligations prévues notamment à l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

3. #2024-01-020 RENONCIATION AUX FORMALITÉS DE CONVOCATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 du *Code municipal du Québec* n'a pas été transmis aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 157 du *Code municipal du Québec* permet notamment de renoncer à la transmission d'un avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit Code lorsque tous les membres du conseil municipal qui sont présents sur le territoire de la municipalité assistent à la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents, sauf Monsieur Jean Barrette, conseiller n° 2, qui est actuellement à l'extérieur du pays.

Il est proposé par Monsieur Gilles Massey, conseiller n° 5, appuyé par Madame Martine André, conseillère n° 4, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE tous les membres présents du conseil municipal se considèrent dûment convoqués aux fins de la présente séance extraordinaire;

QUE conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, les membres présents du conseil municipal renoncent aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire, notamment, mais non limitativement, à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit Code;

QUE les sujets suivants soient traités au cours de la présente séance extraordinaire :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Nomination d'un greffier d'assemblée

3. Renonciation aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
4. Démission du directeur général et greffier-trésorier
5. Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de 2024
6. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

4. #2024-01-021 DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier Me Jean-Pierre Roy a informé le conseil municipal de sa volonté de démissionner de ses fonctions pour des raisons familiales et personnelles;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de souligner l'apport à notre organisation du directeur général et greffier-trésorier durant son emploi;

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller n° 6, appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère n° 1, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal prend acte de la démission du directeur général et greffier-trésorier avec effet en date de ce jour;

QUE par la présente, le conseil municipal souligne le travail accompli par le directeur général et greffier-trésorier durant son emploi et le remercie;

ADOPTÉE

5. #2024-01-022 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2024

CONDIRÉRANT qu'en conformité avec l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal a adopté la résolution n° **2023-10-124** établissant pour l'année civile 2024, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en changeant la date de la séance du mois de février 2024;

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller n° 6, appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère n° 1, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal soit modifié de manière à ce que la séance ordinaire prévue le 7 février 2024 soit plutôt tenue le 22 février 2024, à 19h30;

QUE un avis public de cette modification soit donné, et ce, en conformité avec l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*

ADOPTÉE

6. #2024-01-023 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac est membre de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 225 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail de la FQM;

Il est proposé par Monsieur Ian Dellner, conseiller n° 3, appuyé par Madame Martine André, conseillère n° 4, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, le tout pour un maximum de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) avant taxes.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. # 2024-01-024 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller n° 6, appuyé par Madame Najah Zaoude, conseillère n° 1, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'assemblée soit levée à 20h13

ADOPTÉE.

Le greffier d'assemblée

Le Maire



Me Marcel Laurin



Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*